N°3 : Novembre 2016

Actions Humanitaires France-Togo

Eau potable et nutrition
Hygiène et santé
Education

Canton d'Amoussoukopé Togo

TOGO

Poursuivons notre action ! Une cantine à Baka Kopé

Lors de la **Mission Togo 2015** et avec le soutien des Sœurs hospitalières installées dans le village de Baka Kopé, nous avons lancé le projet Cantine solidaire pour les écoliers du village de Baka Kopé ».

Chaque classe de l'enseignement supérieur et du centre de formation a la possibilité de financer un repas ou plus. Avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, actuellement, 70 €, c'est le coût réel des 240 repas.

Deux opérations Bol de riz sont mises en place au cours de l'année pour financer cette cantine solidaire.

Lundi 17 octobre (…), nous sommes allés faire la visite de la « Mosquée Bleue » située à Villefranche sur Saône. L'objectif était de s'ouvrir à une culture que nous ne connaissions pas forcément et d'enrichir notre vocabulaire avec des mots tels que « mihrab » qui veut dire « sanctuaire » ou encore « kürsü » qui signifie « trône ».(…)
Cette journée fut forte en découvertes, elle nous aura permis de mieux connaître une religion et ses pratiques (…) et d'aller à la découverte de nouvelles personnes.(…) J'ai énormément apprécié la sympathie et la générosité des personnes que nous avons côtoyées toute la matinée.

Vincent, BTS CG1

Les étudiants de 2ème année BTS SIO ont assisté le 22 novembre à une audience collégiale au **tribunal correctionnel de Villefranche sur Saône**. Ce jour-là, trois hommes de 30 à 40 ans étaient jugés pour association de malfaiteurs dans le cadre de la saisie de 396 grammes de cocaïne. Durant 2 heures, les prévenus ont été entendus, questionnés par le juge, interpellés par la procureure puis, l'avocat de la défense a pris la parole juste avant que les juges ne délibèrent. Cette affaire a passionné les étudiants qui ont regretté de ne pas avoir pu assister à l'annonce du délibéré en fin d'après-midi. En consultant la presse le lendemain, ils ont appris que le principal prévenu avait été condamné à deux ans de prison et une amende douanière de 15 840 €.

Quelques réflexions d'étudiants suite à cette audience :

« Voir le visage des juges et apercevoir leurs baskets qui dépassent de leurs robes m'a donné cette impression que finalement ils sont comme le commun des mortels », Etienne.

« L'avocat de la défense m'a particulièrement impressionné par son éloquence », Alex

« On se croyait au théâtre », Sébastien

« L'autorité de la procureure de la République m'a particulièrement surprise », Méagane